MOTION INTERPARTIS

No

R - 9 FEV. 2017

Conseil 984

Réfection des routes et chemins communaux

La réfection des routes et chemins communaux est inscrite dans le budget sous la rubrique « Crédit-Cadre » et ce depuis plus de dix ans.

Les études confiées aux bureaux d'ingénieurs démontrent que la somme budgétisée pour la réfection fondamentale de certaines routes dépasse largement le montant du Crédit-Cadre.

Fort de ce constat, nous demandons au Conseil municipal de soumettre au Conseil de ville le crédit de réfection du Chemin de l'Ermitage, au plus tard au début 2018, afin de démarrer les travaux le plus rapidement possible.

Le secteur de l'éclairage sera imputée au crédit spécial « remplacement des lampes à mercure » (P.017)

Notre demande vise à harmoniser la cohabitation entre l'espace piéton et le flux du trafic, ainsi qu'à solutionner les fuites d'eau et le récurrent problème des nids de poule...

PLR	PCSI	PS/V	PDC/JDC